

IMPULSIONS DIVERSES QUI DESSINENT L'ÉGLISE DE DEMAIN

L'année sous revue a été marquée par des évolutions opposées: élans et renouveaux sensibles au sein de la base de l'Eglise marquant la vie de l'Eglise d'une part, menaces sur les postes pastoraux induites par le nouveau plan d'économies du canton d'autre part.



*Andreas Zeller
Président du Conseil synodal*

ÉLANS ET RENOUVEAUX

L'emménagement au sein de la Maison de l'Eglise a insufflé un esprit de renouveau non seulement à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des Services généraux et au Conseil synodal mais aussi au Synode:

- Un intéressant Synode de réflexion organisé au printemps à Granges (SO) avec les exposés de Matthias Dobrinski et Dölf Weder a connu un aboutissement avec l'adoption par le Synode d'hiver de la motion «Eglise 21 – Dessiner l'avenir ensemble». Le Conseil synodal y «est chargé d'initier un processus en collaboration avec des représentantes et des représentants du Synode afin de développer une vision et des objectifs prioritaires pour le service au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et de leurs paroisses.»
- A l'issue d'une période préparatoire de deux années, la première filière Refmodula a pu être proposée à la Maison de l'Eglise en septembre 2013. Refmodula se compose de différents modules d'enseignements applicables à la formation catéchétique, à la formation des prédicateurs laïques ou encore à la qualification théologique des collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux. Refmodula permet aussi aux membres des conseils de paroisse et aux collaboratrices et

collaborateurs de la catéchèse de se former d'une manière ciblée dans les domaines théologique et de la pédagogie religieuse.

- La pérennisation des célébrations de reconnaissance de ministère pour catéchètes et collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux en lien avec les consécration de pasteures et pasteurs à la Cathédrale de Berne, apportent à notre Eglise nationale des moments liturgiques marquants qui fondent la cohésion au sein de l'Eglise.
- A une large majorité, le Synode d'hiver a approuvé le concept de mise sur pied d'un cours spécial pour une vingtaine de diplômées et diplômés universitaires qui pourraient débiter leur activité au service de l'Eglise au plus tard en 2020. A la différence de la décision du Concordat de proposer régulièrement une formation en cours d'emploi pour des vocations nouvelles, notre Synode a opté pour la solution du cours unique.

PROGRAMME D'ÉCONOMIE: MAINTIEN DU SYSTÈME

A l'opposé de ces évolutions réjouissantes figure l'irruption de la question des salaires pastoraux sur l'agenda politique du Grand Conseil suite à différentes interventions parlementaires dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau plan d'économies. La direction cantonale des affaires

ecclésiastiques insiste sur le fait qu'elle n'a pas l'intention d'engager un changement de système. Néanmoins, elle a pour tâche de traduire dans les faits les mesures d'économie décidées par le Grand Conseil. Ces mesures touchent en premier lieu l'Eglise réformée puisqu'elle doit absorber à elle seule quelque vingt-cinq suppressions de poste sur le total de 27,5 postes. Si l'on se remémore que l'Eglise a perdu près de 45 postes depuis 1992, qui ont dans leur grande majorité, touché les paroisses réformées, on peut imaginer ce qui attend les paroisses ces prochaines années. Le Conseil synodal entend être aux côtés des paroisses pour les accompagner et les soutenir durant ce processus mais, surtout, il entend avoir son mot à dire lorsqu'il s'agira de dire quels postes doivent être supprimés. Selon les prévisions de la Commission des finances du Grand Conseil, ces suppressions doivent être effectives d'ici 2017 au plus tard.

On ajoutera également que ni l'association des paroisses ni la pastorale cantonale ni les Eglises sœurs ne souhaitent un changement de système mais se prononcent en faveur du maintien autant que faire se peut des attributions de postes selon le système actuel.

RAPPORT

Dans toute cette discussion autour des relations Eglise-Etat, le rapport commandé par la Direction des affaires

ecclésiastiques et qui doit être livré à l'automne 2014, va jouer un grand rôle. Il doit d'une part analyser les prestations des Eglises et des paroisses, et, d'autre part, formuler des propositions quant au maintien ou à la redéfinition des relations entre l'Eglise et l'Etat. Ce rapport, sera ensuite discuté au Grand Conseil assorti de propositions du Conseil exécutif. Il revêtira une importance bien plus grande que les mesures d'économie décidées par le Grand Conseil en novembre 2013.

D'autres propositions sur la manière dont le débat doit être conduit ont été parallèlement formulées, comme une table ronde réunissant le plus grand nombre possible d'interlocuteurs concernés - Conseil synodal, Synode, corps pastoral, paroisses, monde politique. Cette proposition émane des milieux politiques proches de l'Eglise et la formule a déjà montré son efficacité dans d'autres domaines.

VALEURS

Dans ce débat, le fait que la discussion se focalise sur les salaires pastoraux - donc sur le simple aspect des chiffres, est dérangeant. C'est comme si l'on disait que l'on sait combien coûte l'Eglise mais que l'on ne sait pas ce qu'elle vaut. Tous éléments liés à la valeur de l'institution - par rapport à son action mais aussi dans sa dimension théologique, historique et culturelle - a été

jusqu'ici complètement occultés. On ne peut ignorer combien l'Eglise a été pendant des siècles un moteur de la société. Il est tout à fait envisageable que le rapport susmentionné ou que l'initiative annoncée par les milieux des libres-penseurs demandant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, suscite un vaste débat sur l'Eglise en général mais aussi sur la signification et le rôle de l'Eglise par rapport à l'Etat et à la société.

ESPOIR

Pour tous les membres et fidèles de l'Eglise engagés - à titre professionnel, honorifique ou bénévole - évoluer entre ces deux courants contradictoires - élan novateur et restrictions de poste - tient du défi. Comment concilier ces deux réalités? Il s'agit d'apporter son attention à l'une et l'autre: savoir utiliser l'élan qui se manifeste ici et là pour développer de nouvelles idées et encourager des projets résolument tournés vers l'avenir d'une part, appliquer les mesures décidées par le canton et en assumer les implications au niveau de nos structures et de notre organisation d'autre part. Le Conseil synodal entend veiller à ce que les mesures décidées ne se résument pas à de simples traductions arithmétiques mais que d'autres éléments soient pris en considération. L'Eglise multitudiniste doit être maintenue dans sa mission de proposer l'ensemble de ces prestations sur toute son étendue territoriale

donc aussi dans les régions rurales ou périphériques. A cet égard, le Conseil synodal voit dans l'ancrage local de l'Eglise un élément essentiel.

Cette nouvelle réduction des postes pastoraux touche une fois de plus l'image de notre Eglise nationale. Je forme l'espoir que nous saurons unir nos forces pour trouver des solutions pour le bien de toutes celles et ceux qui sollicitent les services de notre Eglise. C'est notre volonté mais aussi notre devoir de concevoir notre Eglise nationale pour lui permettre, à l'avenir aussi, de répondre aux attentes et remplir son mandat au sens de la motion «Eglise 21».

Andreas Zeller

Président du Conseil synodal